

No. 7498

ZAMBIA

**Declaration of acceptance of the obligations contained in the
Charter of the United Nations. Lusaka, 26 October 1964**

Official text: English.

Registered ex officio on 1 December 1964.

ZAMBIE

**Déclaration d'acceptation des obligations contenues dans la
Charte des Nations Unies. Lusaka, 26 octobre 1964**

Texte officiel anglais.

Enregistrée d'office le 1^{er} décembre 1964.

[TRADUCTION — TRANSLATION]

**N° 7498. ZAMBIE : DÉCLARATION¹ D'ACCEPTATION DES
OBLIGATIONS CONTENUES DANS LA CHARTE DES
NATIONS UNIES. LUSAKA, 26 OCTOBRE 1964**

La République de Zambie ayant demandé son admission à l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur, au nom du Gouvernement de la République de Zambie et en ma qualité de Président, de déclarer que la République de Zambie accepte les conditions de la Charte des Nations Unies et s'engage solennellement à les remplir.

KAUNDA
Président de la République de Zambie

Lusaka, 26 octobre 1964

¹ Présentée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le 27 octobre 1964. Par décision prise à sa 1286^e séance plénière, le 1^{er} décembre 1964, l'Assemblée générale a admis la Zambie à l'Organisation des Nations Unies.